



**Zones d'innovation :
Libérer un potentiel inexploité**

**Mémoire de QuébecInnove
à l'occasion de la consultation publique sur la création d'une ou de plusieurs
zones d'innovation**

Montréal, le 17 juin 2019

Table des matières

1. Sommaire exécutif	3
2. Contexte	5
QuébecInnove : pour accélérer l'innovation au Québec	5
Zones d'innovation : une ambition toute québécoise	5
Démarche de consultation : 120 organismes et entreprises consultés en trois semaines	6
3. Facteurs de succès et recommandations.....	7
Quatre grands facteurs de succès	7
Huit recommandations	8
4. Notre engagement dans la mise en place des zones d'innovation	12
5. Remerciements	13

1. Sommaire exécutif

Mandaté par le gouvernement du Québec afin d'accélérer l'innovation des entreprises au Québec, QuébecInnové mise sur l'expertise des 14 000 chercheurs et experts œuvrant au sein de ses 120 membres actifs en recherche et innovation. L'organisme souhaite, notamment, accélérer l'innovation de plus de 2 500 entreprises et organisations d'ici 2024. Il voit d'un très bon œil la mise sur pied de zones d'innovation et, au terme d'une consultation de ses membres et de ses partenaires, propose quatre grands facteurs de succès ainsi que huit recommandations pour y contribuer.

Quatre grands facteurs de succès

1-L'interaction avec l'écosystème, la clé du succès

- Il faut éviter de dupliquer les acteurs locaux existants et capitaliser sur les acteurs nationaux existants pour accélérer les services rendus aux entreprises.
- Les entreprises issues des tissus locaux et régionaux doivent être les moteurs des zones d'innovation.
- La synergie entre les acteurs industriels locaux, mais aussi régionaux doit être à la base de l'implantation des zones.
- Les projets et les idées doivent provenir du milieu et du marché et non être « imposés » par le gouvernement.
- Les zones d'innovation doivent devenir des lieux d'expertise dans leur champ d'activité.

2-Le financement, pas uniquement une affaire de fonds publics

- Le financement doit être à la hauteur des besoins relevés par le milieu, le capital doit être accessible, suffisant, prévisible et récurrent.
- Le financement des zones doit être l'affaire de tous : fonds publics et privés. La pérennité de la reconnaissance et du soutien est critique.
- Le succès doit être mesuré et les indicateurs de performance doivent être évalués sur le long terme.

3-L'internationalisation des zones, un aspect déterminant

- On doit prendre en considération que les interactions et les innovations propres aux zones d'innovation vont bien au-delà des zones elles-mêmes. Elles doivent se connecter à l'international pour attirer des entreprises à valeur ajoutée et les convaincre de s'installer selon la richesse de chaque zone.

- Afin de faciliter la commercialisation des innovations qui seront produites au sein des zones, il faut réduire la complexité des mécanismes pour que les entreprises aient accès à leur propriété intellectuelle, notamment dans une perspective internationale.

4-L'innovation, bien comprendre ce que c'est

- L'innovation ne doit pas être comprise comme exclusivement technologique, l'innovation dans les processus et l'innovation sociale doivent être considérées tout autant.
- Les innovations doivent réellement en être. Il ne faut pas confondre modernisation et innovation, les zones doivent ainsi être des territoires où l'on explore des progrès considérables et non pas uniquement une amélioration continue.

Huit recommandations

1. Les zones d'innovation doivent prioritairement encourager la commercialisation des innovations qui y sont développées tout en offrant les conditions propices de financement de leur commercialisation.
2. Les zones d'innovation doivent augmenter les capacités globales pour des essais en environnement réel et permettre une flexibilité réglementaire à cet effet.
3. Les zones d'innovation doivent favoriser les partenariats stratégiques entre les PME, les grandes entreprises et les gouvernements.
4. Les zones d'innovation doivent favoriser la synergie industrielle locale et régionale pour ensuite développer des réseaux internationaux capables d'attirer des entreprises à forte valeur ajoutée spécifique aux zones.
5. Les acteurs des zones d'innovation doivent pouvoir s'appuyer sur les partenariats de QuébecInnove avec son réseau de 14 000 chercheurs et experts au service des entreprises.
6. Le financement des zones d'innovation doit miser sur l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'innovation afin de mieux soutenir les projets et les entreprises avec des sources importantes et prévisibles.
7. Les zones d'innovation doivent considérer l'innovation sociale comme un vecteur stratégique du développement des communautés.
8. Les différents paliers de gouvernement doivent développer une collaboration exemplaire afin d'améliorer l'efficacité administrative, notamment fiscale, et faire usage d'un approvisionnement stratégique afin de permettre aux projets issus des zones de passer le plus rapidement possible de l'idée au marché. Les grands donneurs d'ordre et les gouvernements devraient être les premiers acheteurs des innovations développées dans les zones.

QuébecInnove souhaite prendre une part active au développement des zones d'innovation en facilitant les maillages et le transfert d'expertises, notamment avec des acteurs nationaux, comme il le fait déjà, entre la recherche et le développement, ainsi que la commercialisation de ce savoir.

2. Contexte

QuébecInnove : pour accélérer l'innovation au Québec

Mandaté par le gouvernement du Québec afin d'accélérer l'innovation des entreprises au Québec, QuébecInnove mise sur l'expertise des 14 000 chercheurs et experts œuvrant au sein de ses 120 membres actifs en recherche et innovation. Avec ce réseau étendu, QuébecInnove facilite ainsi l'accès et le soutien à l'innovation des entreprises québécoises.

Organisme neutre et fédérateur, QuébecInnove favorise la synergie et la collaboration entre les acteurs de l'écosystème, stimule la culture de l'innovation au Québec et fait rayonner l'expertise et les succès québécois. En misant sur la valeur ajoutée de ses membres et en mettant à profit la créativité des entreprises, QuébecInnove est déterminé à favoriser l'innovation au Québec et c'est pourquoi l'organisme a mené, en quelques semaines, une démarche de consultation auprès de ses membres, dont plusieurs entreprises souhaitant contribuer positivement à la réflexion gouvernementale sur la mise sur pied des zones d'innovation. QuébecInnove veut, par le fait même, partager l'expertise terrain acquise par plus de 320 aiguillages réalisés en 2018-2019 et par sa grande tournée de 13 régions du Québec qui l'a conduit à rencontrer plus de 200 entreprises et acteurs de l'innovation et du développement économique.



- 14 000 chercheurs et experts
- 26 organismes de recherche
- 18 universités
- 59 CCTT
- 9 RSRI
- 4 OIIS
- 3 SVU

Alors que QuébecInnove souhaite accélérer l'innovation de plus de 2 500 entreprises d'ici 2024, l'organisme voit d'un très bon œil la mise sur pied de zones d'innovation qui vise à augmenter les exportations ainsi que les investissements locaux et étrangers. Toutefois, au-delà de la vision, ce projet de développement économique et social est l'occasion de tirer des leçons utiles provenant des forces vives de l'écosystème d'innovation québécois. Ces leçons se retrouvent principalement dans les facteurs de succès, mais aussi dans les huit recommandations formulées.

Zones d'innovation : une ambition toute québécoise

Le leadership du gouvernement québécois en faveur de la mise en place de zones d'innovation dont l'objectif est de créer une prospérité nouvelle, mais aussi de meilleurs emplois pour l'ensemble des Québécois, s'appuie sur la contribution commune des chercheurs, des enseignants, des créateurs, des entrepreneurs et des investisseurs.

Pour créer cette vision commune, le gouvernement du Québec sollicite des avis afin d'y contribuer et de soutenir cet élan nouveau. Inspirées par la vision du « Projet Saint-Laurent », les ambitions des zones d'innovation sont une composante essentielle d'une perspective économique qui s'appuie sur l'augmentation des exportations ainsi que sur des investissements locaux et étrangers. Ainsi, QuébecInnove comprend que le gouvernement du Québec souhaite créer une ou des zones d'innovation afin d'arrimer la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat au sein de territoires attrayants à travers tout le Québec.

Fortement appuyées par le milieu municipal, les zones d'innovation seront l'occasion de créer et de multiplier les synergies entre l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'innovation et permettront d'accroître le passage de l'idée au marché, d'attirer les investissements privés et étrangers et de favoriser la croissance propre et durable.

Pour y arriver, le gouvernement du Québec sollicite des avis de la part des principaux acteurs socioéconomiques afin d'obtenir des points de vue sur les spécificités d'un territoire souhaitant obtenir le statut de zone d'innovation, mais aussi sur les idées et les opinions qui doivent orienter le développement futur de cet instrument de développement. Aussi, c'est dans ce contexte que QuébecInnove souhaite contribuer à la réflexion gouvernementale et partager son expertise acquise avec l'ensemble de la chaîne de valeur économique du Québec.

Démarche de consultation : 120 organismes et entreprises consultés en trois semaines

Ces dernières semaines, QuébecInnove a été très actif pour recueillir, analyser et regrouper le point de vue de ses membres et ceux des entreprises qui utilisent ses services. Une large consultation en ligne a permis d'atteindre plus de 80 organisations différentes entre le 22 et le 30 mai, dont près de 35 % étaient des entreprises utilisant les services de QuébecInnove¹.

Comme complément à cette consultation en ligne, QuébecInnove a organisé une séance de travail réunissant plus de 40 personnes issues d'autant d'organisations provenant de plusieurs régions du Québec le 31 mai dernier à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Une approche *World Café* a permis de provoquer des conversations stimulant la créativité tout en faisant émerger des liens et des consensus dans l'ensemble du groupe. Tous les commentaires, les idées, les suggestions et les propositions reçus ont été enrichis du travail de recherche et de consultation ayant mené au *Plan stratégique 2019-2024* de QuébecInnove, adopté en mai par son conseil d'administration.

QuébecInnove a de cette façon eu accès à un bassin d'information très large, diversifié et riche en profondeur pour préparer ce mémoire. Aussi, l'organisme est particulièrement fier d'avoir pu toucher en si peu de temps autant de personnes et d'organisations provenant de toutes les régions, représentant à la fois ses membres ainsi que les entreprises qui utilisent leurs services. Par ce processus élargi et rigoureux, QuébecInnove souhaite s'assurer de la plus grande crédibilité et de la plus grande représentativité proposées dans ce mémoire.

¹ Les autres étant des organisations membres de QuébecInnove.

3. Facteurs de succès et recommandations

Quatre grands facteurs de succès

Dans le cadre de la consultation qu'il a menée, QuébecInnove s'est notamment intéressé aux exemples inspirants au Québec ou ailleurs et a demandé à ses membres et aux entreprises ce qui constitue la source de leurs succès. Nous retenons ici les quatre grands facteurs de succès.

1-L'interaction avec l'écosystème, la clé du succès

- Il faut éviter de dupliquer les acteurs locaux existants et capitaliser sur les acteurs nationaux existants pour accélérer les services rendus aux entreprises.
- Les entreprises issues des tissus locaux et régionaux doivent être les moteurs des zones d'innovation.
- La synergie entre les acteurs industriels locaux, mais aussi régionaux doit être à la base de l'implantation des zones.
- Les projets et les idées doivent provenir du milieu et du marché et non être « imposés » par le gouvernement.
- Les zones d'innovation doivent devenir des lieux d'expertise dans leur champ d'activité.

2-Le financement, pas uniquement une affaire de fonds publics

- Le financement doit être à la hauteur des besoins relevés par le milieu, le capital doit être accessible, suffisant, prévisible et récurrent.
- Le financement des zones doit être l'affaire de tous : fonds publics et privés. La pérennité de la reconnaissance et du soutien est critique.
- Le succès doit être mesuré et les indicateurs de performance doivent être évalués sur le long terme.

3-L'internationalisation des zones, un aspect déterminant

- On doit prendre en considération que les interactions et les innovations propres aux zones d'innovation vont bien au-delà des zones elles-mêmes. Elles doivent se connecter à l'international pour attirer des entreprises à valeur ajoutée et les convaincre de s'installer selon la richesse de chaque zone.
- Afin de faciliter la commercialisation des innovations qui seront produites au sein des zones, il faut réduire la complexité des mécanismes pour que les entreprises aient accès à leur propriété intellectuelle, notamment dans une perspective internationale.

4-L'innovation, bien comprendre ce que c'est

- L'innovation ne doit pas être comprise comme exclusivement technologique, l'innovation dans les processus et l'innovation sociale doivent être considérées tout autant.
- Les innovations doivent réellement en être. Il ne faut pas confondre modernisation et innovation, les zones doivent ainsi être des territoires où l'on explore des progrès considérables et non pas uniquement une amélioration continue.

Huit recommandations

La démarche a également permis de formuler huit recommandations constructives qui, nous le croyons, peuvent faciliter le succès des zones d'innovation.

- 1. Les zones d'innovation doivent prioritairement encourager la commercialisation des innovations qui y sont développées tout en offrant les conditions propices de financement de leur commercialisation.**

Pour générer des retombées, il ne suffit pas d'innover et il est ainsi essentiel de favoriser la commercialisation. Bien que le Québec soit la province qui investit le plus grand pourcentage de son PIB en R-D, nos défis sont importants et nombreux. Afin d'augmenter la productivité des entreprises et de leur permettre d'exporter davantage, nous devons créer les conditions favorables à la commercialisation systématique des innovations.

Moyens proposés :

- Fonds locaux destinés exclusivement à la commercialisation.
- Présence de ressources affectées à la commercialisation.
- Mise en place d'un processus d'évaluation du potentiel commercial des innovations.

- 2. Les zones d'innovation doivent augmenter les capacités globales pour des essais en environnement réel et permettre une flexibilité réglementaire à cet effet.**

Augmenter les capacités en environnement réel et permettre une flexibilité réglementaire à cet effet vont de pair. Les zones d'innovation pourraient être des territoires d'expérimentation uniques, avec un cadre réglementaire plus flexible et qui, avec une stratégie propre à chaque zone, pourrait favoriser la mise en marché de produits et de procédés innovants provenant de ce territoire. De plus, de concert avec les grands donneurs d'ordre, que sont le gouvernement et les grandes entreprises, un approvisionnement stratégique devrait permettre de multiplier les occasions d'essais en situation réelle.

Moyens proposés :

- Simplification du processus d'autorisation municipale et environnementale pour des essais en environnement réel.
- Allègement réglementaire favorisant les essais en environnement réel pour le gouvernement et les sociétés d'État qui souhaitent retenir un fournisseur issu d'une zone d'innovation.
- Stratégies d'approvisionnement favorisant l'utilisation d'innovations issues des zones, et ce, en respectant les accords de commerce existants.

3. Les zones d'innovation doivent favoriser les partenariats stratégiques entre les PME et les grandes entreprises et les gouvernements.

Il existe plus de 255 000 entreprises au Québec. Plus de 99 % d'entre elles sont des PME² et, année après année, nous constatons qu'elles innoveront moins que leurs concurrents canadiens. Les récentes études indiquent également qu'il existe une corrélation entre la grandeur des entreprises et leur capacité à innover. Il faut donc miser sur les PME. Les zones doivent faire une place importante au potentiel des PME, mais aussi ouvrir la porte aux collaborations avec de grandes entreprises qui peuvent soutenir, en tant que partenaires stratégiques, la commercialisation des innovations et agir éventuellement comme acteurs financiers de premier plan.

Moyens proposés :

- Établissement de quotas par type d'entreprises (PME/GE) pour le choix et le maintien du statut de zones d'innovation.
- Programmes d'incitatifs fiscaux visant les PME et les grandes entreprises pour la création de coentreprises.

4. Les zones d'innovation doivent favoriser la synergie industrielle locale et régionale pour ensuite développer des réseaux internationaux capables d'attirer des entreprises à forte valeur ajoutée spécifique aux zones.

Les modèles de parcs industriels ont fait l'objet de moult critiques, notamment lorsqu'il s'agit uniquement de déplacer des entreprises sans pour autant créer une valeur ajoutée. C'est pour cette raison que les zones d'innovation doivent être, au-delà d'un territoire, un environnement qui facilite l'émergence de projets, par le milieu et selon les forces de chaque région. Les zones doivent donc permettre de créer des masses critiques de partenaires pour aider le Québec à rattraper son retard. Avec 57 % des entreprises qui ont investi moins de 1 % en R-D au cours de la dernière année, selon un récent sondage de Léger, les zones doivent provoquer des opportunités et des synergies entre les acteurs locaux et régionaux par la cohésion des projets qui y sont développés. En misant sur les secteurs stratégiques de chaque région visée par le développement de projets structurants, nous croyons que nous pouvons améliorer la performance actuelle des PME et renforcer les avantages stratégiques de nos régions pour y attirer des investisseurs internationaux soucieux de profiter de ce partage.

Moyens proposés :

- Nombre limité de secteurs spécialisés par zone.
- Programme de maillage et jumelage entre entreprises d'une même zone.
- Promotion des spécificités de chaque zone à travers le réseau d'Investissement Québec et de la représentation du Québec au Canada et à l'étranger.

² Source : Gouvernement du Canada, « Principales statistiques relatives aux petites entreprises - Janvier 2019 », https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h_03090.html

5. Les acteurs des zones d'innovation doivent pouvoir s'appuyer sur les partenariats de QuébecInnove avec son réseau de 14 000 chercheurs et experts au service des entreprises.

Les zones d'innovation doivent développer des expertises approfondies dans le ou les secteurs privilégiés dans chaque région. Les besoins en expertise des entreprises sont, aujourd'hui plus que jamais, de nature intersectorielle. Tout en reconnaissant que des membres de QuébecInnove se grefferont à des zones précises, les expertises pointues qui seront nécessaires au développement d'un projet de développement se trouveront peut-être ailleurs sur le territoire québécois. Le réseau de QuébecInnove, composé de 120 membres qui regroupent plus de 14 000 chercheurs et experts, est un outil indispensable pour les entreprises et les acteurs qui seront parties prenantes des zones locales d'innovation. Le réseau leur permettra d'aller trouver les expertises requises de manière ponctuelle ou systématique pour tous les projets.

Moyens proposés :

- Mandater QuébecInnove pour agir comme facilitateur pour l'identification de ressources externes à la zone d'innovation.
- Développer un programme d'échange d'expertise avec des partenaires issus de l'extérieur des zones d'innovation.

6. Le financement des zones d'innovation doit miser sur l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'innovation afin de mieux soutenir les projets et les entreprises avec des sources importantes et prévisibles.

À l'occasion de la démarche de consultation effectuée par QuébecInnove auprès de ses membres et des entreprises utilisatrices de ses services, les participants ont exprimé à plusieurs reprises que le manque de stabilité des programmes, mais aussi des ressources disponibles, cause plusieurs maux de tête aux responsables de l'innovation. Bien que de nos jours les cycles d'innovation soient en général plus courts, il faut souligner que les retombées qui y sont associées sont souvent issues d'investissement sur le long terme. Qu'il s'agisse de l'acquisition d'équipements de pointe, de l'entretien et du maintien des actifs, voire de la pérennité des expertises, le financement gouvernemental doit être prévisible.

De plus, pour assurer le succès à long terme des zones d'innovation, les entreprises privées et les organisations spécialisées en investissement de capital doivent devenir des leaders, tant dans le financement que dans les projets qui proviennent de ces zones. Ainsi, les zones doivent favoriser les regroupements d'acteurs d'une même chaîne logistique pour former des équipes projet capables de soutenir financièrement la viabilité. Il en va de même du financement des entreprises. Aussi, ces dernières agiront ainsi comme des vecteurs des zones d'innovation, ce qui permettra de développer des projets d'envergure.

Moyens proposés :

- Proposer des programmes d'aide financière adaptée aux entreprises en zone d'innovation en regroupant, sur une base volontaire, les programmes publics ayant des objectifs semblables.
- Créer un programme de regroupement des capitaux privés et publics pour soutenir le développement de fonds consacrés aux zones d'innovation.

7. Les zones d'innovation doivent considérer l'innovation sociale comme un vecteur stratégique du développement des communautés

En regard des grands changements technologiques et industriels, pensons notamment à l'intelligence artificielle (IA), au manufacturier 4.0 ou à l'économie verte, la réponse du Québec ne doit pas exclusivement se mesurer en termes technologiques. Lorsque nous parlons d'innovation, nous devons parler tant d'innovation technologique que d'innovation sociale. L'IA pose un problème éthique et technologique, les transformations de l'industrie 4.0 s'accompagnent d'enjeux sociaux majeurs pour la formation de la main-d'œuvre et l'économie verte demandera aussi des changements de comportement de la part des citoyens. En somme, les zones d'innovation doivent également considérer l'innovation sociale comme un vecteur de progrès pour des communautés afin d'éviter de réduire les enjeux de l'innovation uniquement à ceux de l'industrie traditionnelle. Les nombreux acteurs en innovation sociale doivent pouvoir trouver la place qui leur revient au sein de ces zones d'innovation.

Moyens proposés :

- Inclure les organismes à but non lucratif et à vocation sociale dans les critères de sélection des zones d'innovation.
- Soutenir le maintien des organismes à but non lucratif et à vocation sociale dans les zones d'innovation.

8. Les différents paliers de gouvernement doivent développer une collaboration exemplaire afin d'améliorer l'efficacité administrative, notamment fiscale, et faire usage d'un approvisionnement stratégique afin de permettre aux projets issus des zones de passer le plus rapidement possible de l'idée au marché. Les grands donneurs d'ordre et les gouvernements devraient être les premiers acheteurs des innovations développées dans les zones.

Les programmes doivent mieux s'adapter à la réalité des entreprises, éviter de se dédoubler selon les paliers et répondre aux besoins exprimés par les entreprises. Cela signifie également que ces entreprises doivent avoir accès plus facilement aux contrats publics et ce, en respectant les accords de commerce existants. De pair avec les grandes entreprises, l'ensemble des grands donneurs d'ordre doit pouvoir agir comme ambassadeurs des innovations issues des zones. Ce partenariat entre les PME, les grandes entreprises et les pouvoirs publics doit être officialisé par un partenariat formel à l'occasion de la sélection et du maintien d'une zone d'innovation. De concert avec le milieu universitaire, les chercheurs, les créateurs et les entreprises, les pouvoirs publics locaux doivent donc contribuer activement au succès des zones.

Moyens proposés :

- Conclure des ententes de partenariat entre les PME, les grandes entreprises et les pouvoirs publics pour faciliter l'octroi de contrats découlant des innovations issues des zones.
- Revoir les programmes d'approvisionnement des marchés publics, tant aux paliers municipal et provincial que fédéral, pour permettre l'accès aux appels d'offres, et aux appels de solutions de ces derniers, lorsqu'une solution est issue d'une zone d'innovation.

4. Notre engagement dans la mise en place des zones d'innovation

Par sa démarche, le gouvernement du Québec a clairement exprimé la volonté de mettre de l'avant un projet porté par et pour l'écosystème de l'innovation. Ce faisant, il s'agit pour nous d'une avancée importante, car c'est par une approche transformationnelle que l'on pourra créer, au Québec, une véritable culture de l'innovation. Nous croyons qu'une volonté commune de créer, d'entreprendre et d'innover doit ruisseler sur l'ensemble de notre société. Or, les dépenses du Québec en R-D en pourcentage du PIB ont diminué depuis 2006, passant de 2,7 % à 2,32 %³. Premier au Canada, le Québec est pourtant loin derrière à l'échelle mondiale, alors que l'Allemagne est à 2,9 % et les États-Unis à 2,8 %.⁴ Il faut faire plus, il faut faire mieux.

Nous croyons que les zones d'innovation, telles que nous les envisageons, peuvent être, avec la mise en réseau des 14 000 chercheurs et experts issus des 120 membres de QuébecInnove, le navire amiral d'un nouvel essor économique et social qui pourra toucher tout le Québec. C'est pourquoi QuébecInnove souhaite prendre une part active au développement des zones d'innovation en facilitant les maillages et le transfert d'expertises, comme il le fait déjà, entre la recherche et le développement, mais aussi en matière de commercialisation de ce savoir.

En somme, QuébecInnove voit dans les zones d'innovation un projet d'envergure pour créer, ici même, un nouveau modèle axé sur la synergie des forces industrielles et sociales locales et sur leur collaboration avec des acteurs nationaux qui libérera un potentiel inexploité pour le Québec et ses régions.

³ Source : CIRANO, <https://qe.cirano.qc.ca/theme/activite-economique/recherche-developpement/graphique-evolution-depenses-recherche-developpement>, consulté le 13 juin 2019

⁴ Source : OCDE, https://www.oecd-ilibrary.org/science-and-technology/principaux-indicateurs-de-la-science-et-de-la-technologie-volume-2018-numero-1/depenses-interieures-brutes-de-r-d-dir-d-en-pourcentage-du-pib_msti-v2018-1-table2-fr, consulté le 13 juin 2019

Le présent mémoire est signé par le conseil d'administration de QuébecInnove :

- Gilles Déry, président-directeur général du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium et président du conseil d'administration de QuébecInnove;
- Paulette Kaci, directrice générale de Vestechpro et vice-présidente de QuébecInnove;
- Francis Fournier, président-directeur général de COREM et trésorier de QuébecInnove;
- Marie Claude Lagacé, MBA, présidente et directrice générale d'Humanov-is;
- Charles Despins, ing., Ph. D., directeur des affaires professorales, de la recherche et des partenariats et professeur du Département de génie électrique de l'École de technologie supérieure;
- Stéphane Roche, ing., Ph. D., directeur de la recherche et des affaires académiques de l'Institut national de la recherche scientifique;
- Pascal Désilets, directeur général du Centre technologique en aérospatiale;
- Marie-Pierre Ippersiel, Ph. D., présidente-directrice générale du Pôle de recherche et d'innovation en matériaux avancés;
- Roch Joncas, ing., agr., M. Sc., directeur des opérations et du transfert de technologie de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement;
- Paule De Blois, MBA, présidente-directrice générale de Sovar;
- Hélène Drainville, directrice générale, ACFAS;
- Pascal Monette, Président et directeur général, ADRIQ
- Isabelle Foisy, Adm.A., ACS, présidente-directrice générale de QuébecInnove.

5. Remerciements

QuébecInnove tient à souligner la contribution de ses membres à l'occasion de cette démarche qui, dans un court délai, ont contribué activement à la réflexion entourant ce mémoire.

Plus particulièrement, QuébecInnove remercie les membres du conseil d'administration de leurs commentaires et de leur engagement dans cet exercice de consultation.